

## Comprendre et accompagner le patient atteint de troubles psychiques



**EDIAC**  
**formation**  
Membre du groupe "Les Discrétions de Strasbourg"

### PREREQUIS

Maîtrise des savoirs de base

### DATE et LIEU :

A convenir

Dans nos locaux ou en intra

### DURÉE :

4 jours soit 28 h (2j troubles névrotiques + 2 j troubles psychotiques)

### HORAIRES :

A convenir

### NOMBRE de participants :

De 4 à 15 personnes

### FRAIS DE

### PARTICIPATION :

980 €/j (hors déplacement et frais annexes)

### INTERVENANT :

Formateur intervenant, spécialisé dans le domaine

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

Etre capable de :

- Mieux connaître et comprendre les troubles psychiques (névroses, psychoses, troubles bipolaires, perversions...)
- Développer des ressources pour adopter une posture soignante propice au soin, à l'accueil et à l'accompagnement du patient
- Développer une réflexion sur l'accompagnement des patients atteints de ces troubles

### PUBLIC

Les professionnels amenés à prendre soin à domicile ou en structure de patients atteints de troubles psychiques. Cette formation est éligible au titre du DPC selon les orientations 2016-2018 notamment pour les professionnels suivants : Infirmier : Orientation n° 1 : soins infirmiers en santé mentale

### PROGRAMME

- Les organisations psychiques névrotiques, psychotiques, borderline,...
- Définitions
- Présentation des formes pathologiques et travail à partir de cas cliniques
- Un autre éclairage sur les différentes personnalités
- Une réflexion sur la posture soignante à adopter pour accompagner ces personnes dans le soin
- Des ressources utiles pour les professionnels
- Une réflexion sur sa pratique à partir d'analyse de situations vécues par les participants.

### MODALITES PEDAGOGIQUES

Une alternance d'exposés théoriques courts, d'analyse de situation ou d'exercices, des mises en situation, des temps d'analyse de la pratique

### EVALUATIONS

Evaluation individuelle à l'entrée de la formation, à chaud et à distance, évaluation de la satisfaction. Cette formation constitue une action d'adaptation et de développement des compétences. Elle donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation.